

## Inversion des prenoms de l'etat civil

Par **Yen**, le **13/10/2009** à **21:23**

Bonjour,

Lors de ma naturalisation j'ai pris un prénom français comme deuxième prénom, or il est publié, dans mon état civil, en tant que premier prénom, et mon prénom usuel en deuxième position.

Je désire inverser mes prénoms dans l'état civil, que dois je faire, quel est procédure à suivre ?

Par **jeetendra**, le **14/10/2009** à **11:02**

bonjour, il vous saisir le juge aux affaires familiales, le recours à un avocat est obligatoire, cordialement.